

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.06.2019	15h23	19.162	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Daniel Ziegler (initialement déposée par Fabien Fivaz)	Lié à (facultatif) : ad
--	----------------------------

Titre : Protéger notre patrimoine naturel, c'est maintenant ou jamais !

Contenu :

Le canton de Neuchâtel est prié d'élaborer une stratégie pour la protection de la biodiversité et de proposer un plan d'action pour la mettre en œuvre.

Dans ce cadre, le Conseil d'État met en place un réseau d'aires protégées ou gérées de manière à renforcer la biodiversité, interconnectées, sur le territoire cantonal. Ce réseau doit permettre de protéger la biodiversité neuchâteloise, soit l'ensemble des espèces et écosystèmes typiques du canton. Ce réseau peut inclure des surfaces gérées par des tiers. Il doit s'inscrire dans l'infrastructure écologique intercantonale/nationale.

Le canton propose un réseau qui permet d'atteindre les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (17% du territoire protégé), ratifié par la Suisse.

Développement (obligatoire) :

Le rapport sur la biodiversité récemment publié par l'ONU est alarmant : à l'échelle mondiale, une espèce sur huit est menacée d'extinction à court ou moyen terme, soit plus d'un million d'espèces. La situation n'est pas plus réjouissante en Suisse. Selon un rapport de l'Office fédéral de l'environnement (2011), 36% des 10'350 espèces examinées sont considérées comme menacées à des degrés divers. Si on ajoute à ce chiffre les espèces classées comme potentiellement menacées dans les listes rouges (environ 1'000 espèces supplémentaires), près de la moitié de la faune et de la flore indigène est menacée. Les écosystèmes ne sont pas mieux lotis : près de 50% des milieux naturels sont menacés.

Les écosystèmes et les espèces qui les composent rendent pourtant des services essentiels : pollinisation, épuration des eaux, protection contre les dangers naturels, recyclage de la matière organique, etc. Des services gratuits que la technologie ne pourra jamais remplacer.

Aujourd'hui, les cinq réserves naturelles cantonales couvrent une surface d'un peu plus de 2'000 hectares, environ 2,8% de la surface cantonale. Les inventaires fédéraux liés à la biodiversité (prés et pâturages secs, bas- et hauts-marais, zones alluviales et zones de reproduction des batraciens) complètent le réseau, de même que des aires de tiers. La Suisse a signé des accords internationaux, s'engageant à protéger au moins 17% du territoire national (*Aichi targets* de la Convention sur la diversité biologique). Le canton de Neuchâtel en est loin et doit faire sa part.

Au début des années 2000, le canton a créé un inventaire cantonal des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale à protéger (ICOP). Sur la quarantaine d'objets proposés, seule une très petite minorité a été effectivement mise sous protection. À ce jour, seuls six plans d'affectation cantonaux (PAC Nature) ont été sanctionnés (hors inventaires fédéraux).

Le Conseil d'État est prié de mettre à jour la liste des objets listés dans l'ICOP selon les dernières connaissances, de proposer un plan d'action permettant sa mise en œuvre dans un délai raisonnable et, si besoin, de proposer des mesures de revitalisation pour les biotopes dégradés qui permettent d'atteindre les objectifs fixés.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Daniel Ziegler

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Armin Kapetanovic	Doris Angst	Johanna Lott Fischer
Patrick Herrmann	Diego Fischer	Christine Ammann Tschopp
Sera Pantillon	Brigitte Neuhaus	Xavier Challandes
Michaël Berly	Philippe Weissbrodt	Céline Vara

Cédric Dupraz	Richard Gigon	Théo Bregnard
Daniel Sigg		